

COMMUNIQUÉ

Paris, le 12 février 2008

Echanges professionnels sécurisés : LESISS salue la position du CNOM

En écho au rapport de la « mission DOOR » le Conseil National de l'Ordre des Médecins a publié, le 5 février dernier, un communiqué de presse.

La Fédération LESISS, qui regroupe la plupart des prestataires spécialisés dans le domaine des technologies d'information de santé, apporte son soutien à l'analyse exprimée.

Comme le rappelle le Conseil de l'Ordre, la mise en œuvre harmonieuse et évolutive de dossiers médicaux électroniques communicants suppose des pré-requis en matière de simplicité d'emploi, d'interopérabilité et de politique de sécurité.

A cet égard la tenue de ces dossiers relève d'un impératif déontologique au bénéfice des patients qui implique la responsabilité des praticiens, notamment en matière de conformité des outils permettant d'assurer la confidentialité des données de santé.

A l'heure d'un cadre réglementaire désormais bien défini, la Fédération LESISS estime que le développement de messageries professionnelles sécurisées préconisé par le Conseil de l'Ordre prend tout son sens.

De nombreux outils industriels sont d'ailleurs d'ores et déjà disponibles, homologués par l'autorité de confiance du domaine de la santé, et donc conformes à la réglementation et aux standards internationaux.

La Fédération LESISS, conformément à ses appels réguliers à la concertation, se tient par ailleurs prête à répondre à la proposition du Conseil de l'Ordre visant à nouer des partenariats institutionnels actifs aux plans national et régional.

Dans cet esprit un courrier de proposition de rencontre vient d'être adressé à son Président (www.lesiss.org).

Contact presse : Yannick Motel – Délégué général - 33 (0)6 30 40 20 36 – ymotel@le6.org

Liste des adhérents www.lesiss.org/datas/ListeLe6-1007.pdf